



Rachid Belouchat : directeur général des services municipaux.

Vie municipale

Un nouveau directeur général des services nommé en mairie

Un nouveau directeur général des services, Rachid Belouchat, a pris ses fonctions le 1^{er} mars en mairie. Une promotion pour ce fonctionnaire qui occupait déjà depuis le 1^{er} octobre 2004, au sein de la collectivité, le poste de directeur général adjoint chargé des services d'action à la population et précédemment les mêmes responsabilités à la mairie de Stains en Seine-Saint-Denis.

Cette nomination fait suite à la mutation de la directrice générale des services Brigitte Collin au sein d'une commune du département de l'Essonne.

À ses nouvelles fonctions, Rachid Belouchat entend continuer à promouvoir le travail transversal entre les services de la mairie et soutenir la qualité des prestations et des activités organisées par les services publics municipaux en direction des Noisiéliens.

Élections

Vote par procuration : des démarches préalables

Plusieurs rendez-vous citoyens attendent les électeurs cette année. Le premier tour de l'élection présidentielle se tient ce mois-ci, **dimanche 22 avril** ; le second tour aura lieu le **6 mai**. Les élections législatives se dérouleront quant à elles les dimanches **10 et 17 juin**.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent à Noisiel le jour de l'un des tours de scrutin ou les deux, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit lui aussi sur les listes électorales de la commune, sans qu'il soit nécessairement rattaché au même bureau que vous.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre au commissariat de police de Noisiel afin de faire établir une procuration. Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat

ou à l'ambassade de France.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France. Il recevra un volet de la procuration qu'il devra présenter le jour du scrutin au bureau de vote du mandant. S'il ne reçoit pas son volet avant le jour du scrutin, il pourra quand même voter, car le bureau de vote aura en sa possession un exemplaire du volet de procuration.

Il est important de se présenter suffisamment tôt au commissariat pour que la procuration puisse être acheminée en mairie et au mandataire en temps utile.

À noter par ailleurs que dans le cadre de la refonte des périmètres électoraux, le lieu de vote des électeurs de certains quartiers a été modifié. Ces modifications figurent sur les nouvelles cartes électorales

qu'ont dû recevoir les électeurs courant mars.

Ainsi, l'ensemble des électeurs du quartier de la Remise-aux-Fraises auparavant rattachés au bureau n°6 (Le Verger) doivent désormais se présenter au bureau n°1 (Hôtel-de-Ville).

Une partie des électeurs résidant sur le cours des Roches et l'avenue Pierre-Mendès-France rattachés auparavant au bureau n°8 (Noyers) dépendent maintenant du bureau n°5 (Front-Populaire).

Enfin, l'ensemble des électeurs du square Jacques-Menier qui allaient voter auparavant au bureau n°1 (Hôtel-de-Ville) devront se présenter au bureau n°4 (Jules-Ferry).

Pour tout renseignement, contacter le service Élections au 01 60 37 74 27.

Assainissement

Des travaux prévus rue du Bois-de-la-Grange

Le quartier du Bois-de-la-Grange sera en chantier à compter du mois de mai et pour une période de six mois.

En effet, suite à une étude menée par le Syndicat d'agglomération nouvelle du Val-Maubuée sur les réseaux d'assainissement de ce quartier, il est en effet apparu, sur l'axe principal de circulation, la rue du Bois-de-la-Grange, et au niveau des Villas du Bouleau et de l'Orée à Lognes, un état de vétusté important fait de casses et d'affaissements significatifs.

Ces détériorations favorisent le refoulement régulier en domaine privé

et le débordement en surface des eaux usées en domaine public. De plus, les eaux usées qui débordent régulièrement en chaussée rejoignent par ruissellement le réseau destiné à évacuer les eaux pluviales, polluant ainsi le milieu naturel.

Les travaux de reprise complète du réseau de branchements de ces rues devraient donc remédier à ces problèmes, même s'ils engendrent temporairement des désagréments sur la circulation.

À noter que l'accès au quartier sera préservé durant toute la période de

chantier puisque les interventions sont programmées par demi-chaussée et la circulation y reste alternée.

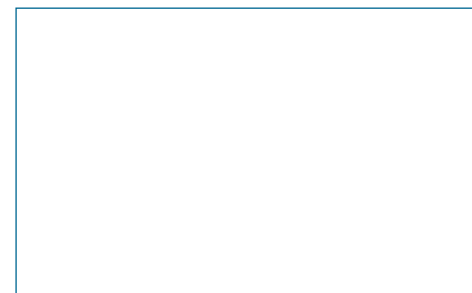


La rue du Bois-de-la-Grange, desservant tout le quartier, restera accessible durant les travaux.

Politique de la ville

Un médiateur de quartier en poste au Lizard

Deux ans après l'arrivée d'une médiatrice dans le quartier de la Pièce-aux-Chats, la Ville a embauché le



Le médiateur de quartier Elimane Soussoko.

mois dernier un nouvel adulte-relais, afin de compléter le maillage de la médiation sociale sur la commune.

Et c'est dans le quartier du Lizard que le nouvel agent de médiation, Elimane Soussoko, a été affecté, avec pour objectif de favoriser le dialogue entre les habitants et d'accompagner les familles dans leurs démarches auprès des bailleurs et des institutions.

Chargé dans un premier temps de tisser des contacts avec les partenaires locaux, notamment avec les gardiens des copropriétés du plan de sauvegarde et au

sein du collège du Lizard en vue d'établir des contacts avec les parents d'élèves, le médiateur tient d'ores et déjà une **permanence à la mairie annexe, tous les mercredis de 14 h à 16 h, sans rendez-vous**.

Un lieu de permanence provisoire puisque la Ville est en cours de négociation avec un important bailleur du quartier en vue de bénéficier d'un local approprié.

Pour tout contact avec le médiateur de quartier du Lizard, appeler la mairie annexe au 01 60 37 74 35 ou 74 37.

Animation

Brocante : encore quelques jours pour s'inscrire

La traditionnelle brocante réservée aux habitants de Noisiel et du Val-Maubuée, se déroulera **dimanche 13 mai** toute la journée dans la cité Menier.

Les inscriptions ont débuté depuis quelques jours mais il reste des emplacements disponibles.

Les prochains jours d'accueil pour les inscriptions sont prévus du lundi 23 au jeudi 26 avril de 14 h 30 à 16 h 30 et le vendredi 27 avril de 17 h à 20 h, salle Planas (à droite de la façade de la mairie principale).

Tarifs (pour un stand de maximum six mètres) : Noisiéliens 3,80 €/mètre linéaire ; extérieurs 5,50 €/mètre linéaire ; professionnels 10 €/mètre linéaire ; associations noisiéliennes agréées 4,50 €/mètre linéaire.

Pièces justificatives (fournir les photocopies qui ne pourront être réalisées sur place). Pour les particuliers : quittance de loyer ou facture EDF (pas de facture téléphone) et pièce d'identité. **Professionnels** : pièce d'identité, photocopie KBIS (n° d'inscription Chambre de



commerce). **Associations** : statuts officiels déposés en sous-préfecture avec composition des membres du bureau et pièce d'identité du président.

Renseignements au 01 60 37 73 72.

Exposition

L'âge d'or du chocolat

Après "L'or brun du Nouveau Monde" en 2005 et "Vices et vertus du chocolat" en 2006, la trilogie sur les origines du chocolat, proposée par le service d'animation du patrimoine, s'achève ce mois-ci avec du **lundi 2 au samedi 28 avril** une nouvelle exposition présentée à la mairie annexe sur le thème "Quand l'industrie se mêle de gourmandise : l'âge d'or du chocolat".

Au travers de panneaux illustrés et d'objets insolites, les visiteurs découvriront comment la fabrication du chocolat est passée de l'artisanat à l'industrie au cours du XIX^e siècle et est entrée dans les habitudes alimentaires occidentales.

Autour de cette exposition, diverses

animations seront proposées aux scolaires et des visites guidées pourront être organisées pour les groupes sur rendez-vous.

La salle d'exposition est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45, le jeudi de 9 h à 11 h 45 et le samedi de 8 h 30 à 11 h 45.

À noter également que ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de découvrir l'exposition "Vices et vertus du chocolat" l'an dernier, pourront le faire ce mois-ci également, du mardi 3 avril au samedi 5 mai, à la médiathèque de la Ferme-du-Buisson.

Pour tous renseignements, contacter le service d'animation du patrimoine au 01 60 05 15 50.

E-mail : patrimoine@mairie-noisiel.fr

